

**Réponse à la question orale du Kattrin Jadin sur « l'anonymat des cartes prépayées »**  
**Nr.: 5218**

---



**Datum / Date: 17/06/2015**  
**Uur / Heure: 14:45**  
**Vraag / Question: n° 5218**

**Question orale de la Députée Kattrin JADIN  
à Monsieur Alexander DE CROO, Ministre des Télécommunications,  
concernant l'anonymat des cartes prépayées.**

**- déposée le 16 juin 2015 -**

Monsieur le Ministre,

À l'occasion d'un grand événement musical dans un dancing, un appel est entré anonymement au sein de la police locale. Un individu a menacé de mettre une bombe audit événement. La salle de concert a dû être évacuée et des milliers de visiteurs ont été privés de leur vedette « Maître Gims » alors qu'ils avaient déjà payés l'entrée. L'organisateur n'a non seulement perdu une grande somme de chiffre d'affaire, sa réputation a également été endommagée.

La personne qui a lancé l'appel n'a pas pu être tracée, car elle a profité de l'anonymat dû à la carte prépayée. La police est quasi impuissante face à ce phénomène, pour cette raison je salue l'initiative de mettre fin à l'anonymat des cartes prépayées dans l'intérêt de la sécurité publique et ce, d'autant plus que notre pays est à la traîne dans cette matière.

Monsieur le Ministre, mes questions sont les suivantes :

- Qu'en est-il des discussions visant à supprimer l'anonymat des cartes prépayées?
- Existe-t-il déjà un calendrier concret pour la mise en place de ladite initiative ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

**Kattrin JADIN**

Réponse:

- Fin mars, mon collègue, le ministre de la Justice m'a demandé d'examiner s'il était possible de supprimer l'anonymat des cartes SIM.
- Dans ce cadre, les opérateurs ont notamment été contactés pour examiner la question. Lors de cette concertation, les opérateurs ont souligné les lourdes charges administratives qu'impliquerait une telle mesure.
- Mais plus fondamentalement, je trouve qu'introduire une telle mesure serait **disproportionné** et **dépassé**.
- Après l'annulation totale par la Cour constitutionnelle de la loi belge sur la conservation de données, nous devons être attentifs à l'équilibre entre vie privée et sécurité. L'annulation pure et simple de la loi belge sur la conservation de données doit nous inciter à bien réfléchir à la façon dont nous, pouvoirs publics, mettons en balance la vie privée et la sécurité.
- L'arrêt a suscité des réactions dans la police et la justice, mais pour ma part, je partage le raisonnement de la Cour et j'estime que nous ne pouvons pas considérer tous les citoyens comme des suspects potentiels. Ce raisonnement s'applique aussi à la discussion sur les cartes prépayées.
- De plus, une telle mesure est totalement **dépassée sur le plan technologique**. Il existe aujourd'hui une multitude de possibilités de communications qui ne dépendent pas de l'utilisation d'une carte SIM. Certains pays ont instauré un tel enregistrement et ont entretemps compris son faible impact sur la criminalité. Je pense notamment au Royaume Uni. Un spécialiste de l'anti-terrorisme de la Police fédérale s'interrogeait même dans la presse cette semaine sur l'efficacité d'une pareille mesure. Tant qu'il restera un seul opérateur mobile au monde vendant librement des cartes SIM prépayées, nous n'aurons pas résolu le moindre problème.
- Au contraire, cela reviendrait à alourdir les charges, surtout pour les groupes vulnérables, car ce sont eux les plus grands utilisateurs de cartes SIM prépayées. Nous rendrions de ce fait les communications mobiles moins accessibles.
- Pour toutes ces raisons, je ne suis donc pas partisan (d'une telle mesure).